



Préavis municipal N° 5/2022 : Thierrens - ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la Porte 3 - Rénovation des façades et de la toiture - modification des aménagements extérieurs

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 au bureau de l'administration communale en présence de Mme Nathalie Jaton, responsable du projet et M. Olivier Bernay, architecte.

En effet, le bâtiment abritant l'administration communale nécessite des rénovations permettant notamment de palier à des problèmes d'infiltrations et de déperdition de chaleur.

La rénovation comprend la réfection de la façade et du toit ainsi que la création de quatre places de parcs supplémentaires.

Trois bornes électriques permettant de recharger 6 véhicules utilisables par les usagers du bâtiment contre rémunération sont également prévues dans la mise à l'enquête. Il est possible d'équiper par étape le nombre de bornes en prévoyant les connexions nécessaires dans le sol afin d'adapter l'offre en place selon l'utilité réelle.

Le bâtiment est déjà en partie isolé à l'intérieur mais nécessite encore au nord une amélioration thermique et le changement des stores manuels. A noter qu'au fur et à mesure d'éventuelles rénovations intérieures futures telles que dans les appartements, l'isolation sera vérifiée et ajoutée si cela est nécessaire et réalisable.

Pour ce bâtiment classé 2 à l'inventaire des monuments historiques, la réfection avec du crépi à la chaux et le maintien des pierres de taille sont obligatoires.

La ferblanterie englobant le clocher sera refaite à neuf. L'équipement du clocher est en état et les sirènes de la protection civile seront déplacées à l'intérieur du clocher.

Les coûts du gros-œuvre ont été vérifiés par devis d'entreprises spécialisées.

La durée des travaux est d'au moins un an, l'utilisation de l'administration communale, de la garderie et des deux logements ne sera que moyennement impactée par les travaux d'excavation et de réaménagements extérieurs car ceux-ci se feront en alternance des deux côtés du bâtiment.

La mise à l'enquête a été déposée en 2021 pour laquelle une opposition d'une voisine liée aux places de parc a été posée. L'opposition est en cours de traitement.

Ce préavis est étroitement lié au préavis suivant N°6/2022 concernant le remplacement des chauffages à gaz car il détermine les conditions de mise en place du chauffage à copeaux.

La commission ad hoc propose un amendement à ce préavis municipal. En effet, la pose de panneaux photovoltaïques détaillée dans le prochain préavis N°6/2022 va de pair avec la réfection du toit. Le montant de CHF 75'208.91 prévu dans le préavis N°6/2022 est donc à intégrer dans le budget lié à ce préavis N°5/2022.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'accepter l'amendement demandé par la commission stipulant l'intégration de la pose des panneaux photovoltaïques à ce préavis ;
- D'accepter le préavis N°5/2022 - Thierrens - ancien collège, bâtiment abritant l'administration communale, sis à la rue de la Porte 3 - Rénovation des façades et de la toiture - modification des aménagements extérieurs.



Montanaire, le 22 septembre 2022

Martin Joëlle

Crisinel Pascal

Habegger Remo

Tornay Steve

Freymond Jérémy (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrables avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**